

Discours de Monsieur E. Aérof, Ministre des Affaires  
Étrangères de Grèce, Président en exercice du Comité des Ministres  
à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe

le 17 janvier 1962

Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

Il me fait tout d'abord l'honneur de vous communiquer le rapport sur les activités du Comité des Ministres. C'est un document qui a été rédigé avec beaucoup d'attention et que j'ai eu l'honneur de vous lire; il se réfère aux activités de la 13ème session de l'Assemblée, deuxième partie.

Les Délégués des Ministres ont tenu leurs 102ème, 103ème, 104ème et 105ème réunions. Le Comité des Ministres a tenu sa 29ème session à Paris, le 16 décembre 1961. Dans l'après-midi du même jour a eu lieu une réunion du Comité Mixte Giorgi, le "colloque". Les représentants des pays membres ont signé, le 18 octobre, à Turin, la Charte sociale européenne, à l'occasion de l'exposition internationale ayant pour thème "L'homme et le travail". Tous les gouvernements membres ont signé cette Charte à l'exception de l'Autriche, de Chypre et de l'Islande.

Le Comité des Ministres a procédé à l'examen des textes adoptés par l'Assemblée au cours de la deuxième partie de sa 13ème session.

Cet examen sera poursuivi sur le plupart de ces textes, au cours des 106ème et 107ème réunions des Délégués des Ministres.

En ce qui concerne la Résolution No. 214, relative à la coopération culturelle et scientifique en Europe, le Comité des Ministres a décidé de transmettre pour information au Conseil de coopération culturelle, en précisant que ce texte est encore à l'étude du Comité, qui n'a pas pris position.

Le Comité des Ministres est convenu que le rapport annuel sur ses activités devrait d'abord lui être transmis. Il le communiquerait ensuite à l'Assemblée, le cas échéant avec un commentaire. Ce rapport pourrait être présenté à l'Assemblée par le Président du Conseil des Ministres.

Quant à la recommandation No. 303 sur les relations économiques européennes, le Comité des Ministres est convenu d'informer l'Assemblée de l'intérêt qu'il porte à cette recommandation ainsi qu'au débat précédent son adoption, qui témoigne de la volonté politique de l'Assemblée de voir aboutir de futures négociations.

Le Comité des Ministres a, en outre, décidé de transmettre cette recommandation à l'O.C.D.E., à l'A.E.L.E. et aux Communautés européennes.

Le Comité des Ministres a décidé d'attirer l'attention des gouvernements sur la recommandation No. 304 ainsi que sur le débat de l'Assemblée qui a précédé son adoption.

Après avoir examiné la requête 343/57 - affaire Nielsen contre le Gouvernement danois - dont il était saisi conformément à l'article 32 de la Convention des Droits de l'Homme, le Comité des Ministres a constaté qu'il était parvenu à une conclusion identique à celle qu'exprime, à l'unanimité, la commission dans son avis, selon lequel il n'y avait pas de violation de la Convention, et il a adopté la Résolution 6I/28.

Le Comité des Ministres a autorisé, en outre, la publication du rapport de la commission.

Le Comité des Ministres a constaté que le Comité spécial de hauts fonctionnaires pour la simplification des formalités de frontières avait rempli le mandat qui lui avait été confié par la Résolution 56/22 et que les activités nouvelles proposées par le Président Binton étaient déjà à l'ordre du jour d'autres instances internationales.

Dans ces conditions, le Comité des Ministres a estimé qu'il ne convenait pas d'élargir le mandat du Comité spécial et qu'en conséquence, il y avait lieu de mettre fin à ses activités.

Le Comité est entièrement d'accord pour reconnaître que ces décisions n'impliquent pas, de la part du Conseil de l'Europe, un désintérêt du problème de la simplification des formalités de frontières qui, le cas échéant, pourrait être à nouveau soulevé et traité dans des conditions érrées, le moment venu, par le Comité des Ministres.

Autre part, à l'occasion de sa 29ème session, le 16 décembre 1961, le Comité des Ministres a ouvert la signature des pays membres l'accord européen sur la circulation des jeunes sous le couvert d'un passeport collectif.

Cet accord a été signé par la Belgique, la France, la Grèce, sans réserve de ratification, et est entré en vigueur, pour ces pays, le 16 janvier 1962. L'accord a été également signé, sous réserve de ratification, par l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Le Comité des Ministres achève la mise au point du texte de la Convention relative à la responsabilité des hôteliers quant aux objets apportés par les voyageurs. L'ouverture de cette convention à la signature des gouvernements membres devra donc avoir lieu prochainement.

Au cours de sa 29ème session, le 16 décembre 1961, le Comité des Ministres a pris plusieurs décisions importantes destinées à renforcer la coopération culturelle et scientifique en Europe. Il a adopté la résolution 6I/39 créant le Conseil de la coopération culturelle et, sous la responsabilité de ce dernier, les trois Comités permanents suivants: Enseignement supérieur et recherches, Enseignement général et technique, Éducation extra-scolaire de la jeunesse, Éducation physique et Éducation des adultes.

Le Comité, ainsi que ses sous-comités, seront ouverts à tous les gouvernements membres du Conseil de l'Europe ou adhérent à la Convention culturelle.

Le Comité des Ministres a adopté également la Résolution 61/40 concernant la prise en charge par le Conseil de coopération culturelle des activités culturelles qui, jusqu'à présent, étaient poursuivies sur la base d'un accord partiel conformément à la Résolution 59/23.

Le Comité des Ministres a, enfin, adopté la Résolution 61/41 concernant les activités des gouvernements membres, en vue de la coopération européenne dans le domaine de l'enseignement et des affaires culturelles et scientifiques.

Le Conseil de coopération culturelle a tenu sa session inaugurale du 10<sup>th</sup> au 13 janvier. Y ont participé des délégations de chacun des gouvernements membres du Conseil de l'Europe ou adhérent à la Convention culturelle, ainsi que le Président et le Vice-président de la Commission culturelle de l'Assemblée Consultative.

Le Conseil de coopération culturelle a examiné le vice-qui œuvre de la Résolution 61/39, notamment l'élaboration d'un nouveau programme culturel européen.

Au cours de la vingt-neuvième Session du Comité des Ministres, le 14 décembre, la République de Chypre a été représentée pour la première fois. Elle l'a été par son Ministre des Affaires Étrangères, M. Spiros Kyriakou. Celui-ci a procédé à la signature de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et de deux protocoles.

Enfin, à l'occasion de la vingt-neuvième Session du Comité des Ministres, et eu lieu, le 16 décembre, une réunion du Comité mixte élargi, c'est-à-dire le colloque. Cette séance, organisée pour la première fois, a réuni les Ministres des Affaires Étrangères ou les représentants des pays membres et, pour l'Assemblée, le Président, les Vice-présidents, les Présidents et rapporteurs des commissions ainsi que les membres de la Commission politique. Cette réunion placée sous la présidence de M. Federici, Président de l'Assemblée Consultative, a permis un large échange de vues entre les représentants des deux organes du Conseil sur les principaux problèmes de l'intégration et de la coopération en Europe.

Messieurs, Messieurs, après la lecture du rapport des Ministres, je me propose maintenant de profiter de l'honneur qui m'a été donné de prendre la parole devant vous pour vous exposer certaines idées qui entrent dans le cadre de l'invitation de votre distingué Président.

Je dois dire que l'honneur que je ressens est doublé d'un plaisir. En effet, les entretiens que j'ai eus à Paris, durant le colloque, avec votre éminent Président et ceux des membres de l'Assemblée qui y ont participé, m'ont donné le goût de ces discussions avec vous.

Notre Président m'a invité à vous faire part du point de vue hellénique sur l'élargissement de la Communauté Économique Européenne. Auparavant, je crois nécessaire de vous parler

brièvement de l'atmosphère dans laquelle se déroule cet élargissement, atmosphère confinée surtout par le grave problème de Berlin.

D'une certaine manière, le problème de Berlin symbolise et synthétise un problème plus vaste. Le problème de Berlin est pressant, grave et le plus important de ceux qui nous sont posés. Il peut même conduire au pire, à ce que plusieurs personnes considèrent encore comme exclu.

Il importe, en effet, de savoir qu'il ne pose pas une simple question de prestige, qu'il n'est pas un problème secondaire. D'un côté, le camp soviétique ne peut admettre l'existence d'un îlot de propreté, d'une oasis de bien-être et de liberté, derrière le rideau de fer. De l'autre côté, l'Occident ne peut pas céder, car céder à Berlin signifierait commencer à céder partout.

Les deux thèses s'affrontent. C'est pourquoi, le problème de Berlin est grave, c'est pourquoi il n'exclut rien, pas même le pire. Mais aussi grave et préoccupant soit-il, il n'est au fond, que le point culminant du moment. Il ne fait que synthétiser la crise que nous traversons, qui est caractérisée par le heurt de deux modes, de deux idéologies.

Dans ce conflit, pendant de nombreuses années, les événements se sont succédé plusieurs orientements se sont produits et nous devons reconnaître en toute conscience que, depuis plusieurs années, nous avons continuellement perdu du terrain.

Rappelez-vous ce qu'était le monde en 1945 et voyez ce qu'il est devenu en ces dernières années.

La Chine, cet immense pays, a changé de couleur; l'immense réservoir d'hommes qu'est l'Extrême-Orient a subi une infiltration considérable.

L'Asie entière, qui était une de nos bases, une de nos fondations, si elle n'a pas changé totalement d'orientation, n'est plus ce qu'elle était. Même l'Amérique latine, du moins certains de ses pays, comme des objets d'inquiétude.

Tout cela, Messieurs, Messieurs, en l'espace de quinze ans. quinze ans, ce n'est rien dans la vie des peuples, et pourtant, quel changement!

Je ne veux cependant pas brosser un tableau trop sombre de la situation, car certaines modifications intervenues ces temps derniers militent en notre faveur. Il faut pourtant être conscients que nous avons perdu du terrain, beaucoup de terrain.

Pour notre consolation, nous pouvons penser que le bloc d'en face a connu, lui aussi, quelques fissures, quelques frictions, qu'une résistance plus grande s'y est manifestée et que la situation ne semble plus être ce qu'elle était il y a dix ans et même il y a cinq ans.

Mais la lutte continue, acharnée, et continuera avec l'emploi de tous les moyens possibles.

En effet, le but final de l'autre camp, nous le connaissons: c'est la domination communiste dans le monde entier.

Voyez ce qui se passe du Maroc jusqu'à Cuba; pensez à l'activité qui se déroule dans tous les pays, aux promesses faites à tort et à travers; à l'exploitation magnifique et judicieuse, je dois le dire, qui est faite de tous les mouvements nationalistes dans l'intérêt du développement du communisme dans les pays en crise.

Même si nous n'avions pas ces preuves tangibles de la volonté de domination du communisme, nous avons les déclarations officielles. La coexistence pacifique, nous s'en est dit, est la meilleure voie pour arriver à la prédominance dans le monde du communisme.

On a même entendu des bouches les plus officielles, et dans des circonstances également très officielles, que si le prolétariat militant rencontre des difficultés à s'imposer aux forces réactionnaires, il aurait droit à un soutien.

Telles sont les preuves irréfutables qu'une guerre idéologique acharnée a commencé, qui ne finira pas car l'autre camp est contraint par la volonté et peut-être aussi par la nécessité de parvenir à ses fins.

Comme je ne m'exposais pas en ce moment tout à fait comme Ministre des Affaires Étrangères de Grèce, mais plutôt comme un de vos collègues du Parlement européen - mon pays, dis-je, a bien payé pour savoir ce que cette lutte signifie, il a fait face à une guérilla de trois années et demie qui a provoqué des destructions et des pertes de vie inimaginables.

Aujourd'hui, j'ai essayé d'oublier tout cela, après avoir tenté - je vous l'assure - autant que cela était possible, de renouer ou d'améliorer des relations, nous nous trouvons dans la situation suivante: vingt poste-émetteurs de radio installés derrière la rideau de fer diffusent des émissions dans notre langue neuf heures par jour. Ils utilisent le plus petit fait-divers, le plus infime événement d'un produit agricole, pour proposer les bons offices de leur régime; on utilise la menace contre l'Acropole, le douzeur quand il frut, les quatre-vingt mille guerriers et enfants enrôlés qui se trouvent derrière le rideau de fer, près de la frontière, et qui désirent rentrer dans leur pays.

Évidemment, notre position géographique nous rend intéressants. Un nous aime un peu - mais il faut penser que tout cela arrive alors que nous nous efforçons de ne jamais provoquer, que nous faisons des gestes aussi sincères qu'il est permis. Car nous habitons un correfour, nous avons un sol difficile. Presque deux millions de grecs ne vivent qu'avec un revenu inférieur à cent dollars par an. Un pays qui connaît de telles conditions ne peut provoquer personne. Il ne peut que souhaiter entretenir de bonnes relations. Il ne peut que se défendre, ce à quoi nous sommes décidés, évidemment, dans toutes les hypothèses.

Mais alors que ce pays se comporte ainsi, il reçoit la réponse que je viens de mentionner: les vingt émetteurs de radio, le programme intense, les menaces, les pressions.

Donc, il faut savoir que cette guerre acharnée continue et continuera. Dans cette guerre, quels sont nos points de force et quels sont nos points de faiblesse?

Notre plus grand point de faiblesse, je crois, c'est que dans le domaine de la propagande idéologique nous sommes restés à l'ancienne coutume car nous n'avons pas fait le dixième de ce que nous aurions dû faire. Combien de nos jeunes, Messieurs, comprennent les défauts du marxisme, les points faibles de la théorie marxiste? Combien d'entre eux sont capables de vous dire la beauté de notre idéologie, combien savent que la liberté individuelle est un bienfait de Dieu?

C'est donc dans le domaine idéologique que nous trouvons le plus grand point de faiblesse dans notre lutte avec l'Orient, et il faut y prendre garde, car j'ai la conviction profonde que les peuples, la jeunesse surtout, sont guidés beaucoup plus par le cœur que par l'estomac. Or, nous n'avons pas soigné le cœur et la jeunesse de la jeunesse de la vieille Europe. Nous l'avons laissée impressionnée par des déclarations de justice sociale, par l'annonce de voyages dans la lune, et non pas par les principes auxquels nous croyons et qui, bien qu'ils soient connus, sont beaucoup plus forts que les principes en honneur de l'autre côté.

Je place au second rang des points de faiblesse la misère qui règne dans certaines régions de l'Orient et leur incorporation.

Le point de force principal du monde libre, c'est sa puissance militaire. En effet, si la force militaire n'est pas un moyen permanent - elle n'est qu'un moyen susceptible d'être utilisé éventuellement - elle est certainement le moyen le plus décisif pour éviter une guerre ou un mouvement subversif. Or, grâce à ceux qui ont consenti des sacrifices importants pour avoir cette force militaire, nous avons pu jusqu'à ce jour éviter la guerre et faire sentir à l'autre camp que, dans certains domaines tout au moins, nous sommes les plus forts, et que dans d'autres notre force n'est pas négligeable. Je crois que cela nous a évité bien des maux.

La force militaire - je viens de le dire - est importante pour l'immédiat, mais non pour un avenir lointain pour lequel il faut autre chose, que j'ai évoqué en parlant de nos faiblesses.

L'effacement de l'Irving, je vois deux facteurs de force. Au premier, j'ai dit un mot de départ. Je crois que le monde libre comprend aujourd'hui beaucoup mieux la situation. Il y a quinze ans, nombreux étaient dans nos pays ceux qui croyaient que l'Occident était menacé de monarchie fasciste et que les militants communistes étaient les démocrates progressistes. Mais on a pris aujourd'hui conscience du danger, conscience de la lutte idéologique et la situation à cet égard s'est améliorée. Cela, c'est un point de force.

Un autre point de force réside sans doute dans l'effort que vous faites pour la réorganisation de l'économie européenne et le rapprochement des pays européens. Il fait l'objet de la seconde partie de mon exposé, qui répond plus directement à l'invitation de mon cher ami, le Président Federerpiel.

Dans ce domaine de l'élargissement de la Communauté Economique Européenne, il serait assez prétentieux de se sentir, voire inutile, de vouloir faire un exposé détaillé, après les documents qui vous ont été communiqués notamment les rapports du sénateur Vos, et du député McMillan, rapports approfondis et perspicaces.

Je ne bornerai donc à certaines considérations générales que je considère comme fondamentales.

Tout d'abord, je relèverai un aspect assez curieux dont on ne parle pas souvent: le fait qu'il semble régner sur tout ce que cette question en France dans toute l'Europe chez les uns parce qu'ils se croient négligés, bousculés, voire lésés, chez les autres parce qu'ils se trouvent en face de nouvelles réalités - des réalités ébranlées - auxquelles il sentent qu'il est difficile de se plier, mais chez les Six, car ils se voient accusés d'ignorer les intérêts d'autrui.

Ce malaise est-il justifié? Il est important d'apporter au préalable une réponse sur ce point, car il s'agit d'une question fondamentale. Si le malaise est justifié, il faut y remédier. S'il ne l'est pas il faut que cela soit su, sans quoi il peut conduire à un découragement grave de conséquences.

Personnellement - et j'oserai dire fort d'une expérience bornée mais assez longue - je suis tout disposé à répondre par la négative: je crois que le malaise n'est pas justifié.

Il faut bien comprendre que tous les retards, toutes les difficultés, qui ont pu être constatés sont dus à des facteurs objectifs que l'on ne peut reconnaître.

Il faut se rendre compte que l'Europe est en train d'accomplir une grande révolution économique qui met en question les intérêts de grands groupements de classes, intérêts qui résultent de la mise en oeuvre de moyens de production, de moyens de transport, d'une organisation matérielle et de structures, bref de toute une activité qui s'est poursuivie pendant des siècles ou, tout au moins, pendant plusieurs décennies.

Le Communauté Economique Européenne, quant à elle, se mue sur des moyens de production, de moyens de transport et des structures qui sont de 1962 et des années à venir. Il n'est donc pas facile d'allier ces deux choses si différentes.

Les Six ont osé, ont risqué. Ils ont fait des pas de géant. Mais n'oublions pas qu'en réalité rien ne pour prendre le départ au 1er Janvier 1958, ils avaient déjà mis cinq ans. Il faut tenir compte en effet de ce qui a précédé de ce qui tendrait déjà au Marché commun sans en avoir encore le nom.

On a dit qu'un grand pas a été accompli l'autre jour. C'est exact, mais ce pas a été fait quatre ans après la création du Marché commun, c'est-à-dire huit à neuf ans après les premiers contacts.

Messieurs, Messieurs, je ne veux pas être pessimiste, mais je serais particulièrement heureux si, au terme de quatre ou cinq autres années, une politique agricole commune pouvait être réellement fixée.

Lorsqu'on constate que les Six, qui ont osé, qui ont vaincu des difficultés économiques et sociales aggravées de facteurs politiques, ont eu besoin de huit ou dix ans pour arriver au point où ils en sont aujourd'hui et qu'on se dit qu'il leur faut peut-être besoin de dix années encore pour parvenir à quelque chose de presque complet; lorsqu'on pense qu'un pays, comme le sien, qui est un tout petit pays de huit millions d'habitants, a eu, lui, besoin de deux années de pourparlers difficiles, pénibles et parfois tels que l'on croyait que cela

allait échouer, lorsqu'on mesure les difficultés objectives qui sont à l'origine de tels retards, comment peut-on vraiment ressentir un malaise parce que dans son cas particulier, dans son cas personnel, on constate des retards?

J'ai la conviction profonde - et là je fais état d'une expérience qui se concerne - que tous ces retards sont dus à des difficultés objectives qu'il est impossible d'ignorer. Je dis bien les mots "impossible d'ignorer", car je soutiens que même si on voulait les ignorer il ne faudrait pas le faire. En effet, ignorer ces difficultés équivaudrait à procéder à un élargissement qui ne serait pas bien étudié, qui ne serait pas bien fondé, ce qui nuirait non seulement au noyau dur des Six, mais aussi aux intérêts de ceux qui veulent soit s'associer, soit adhérer aux Six. Déjà, les Six n'évencent pas des difficultés; ils connaissent leurs avantages mais aussi leurs difficultés. Et si, par ses associations ou ses décisions non étudiées, si, par un élargissement hâtif, nous affaiblissions le noyau, nous frisonnerions, non seulement le noyau, mais à tout le monde libre.

Il faut se convaincre que l'unité, la force, la vitalité des Six, est indispensable non seulement pour eux-mêmes mais pour nous tous.

Et les Six, par exemple, deviennent vraiment forts, et unis; qui peut douter que le fameux tarif extérieur ne soit diminué? Le tarif extérieur est fonction des nécessités du marché intérieur. Si celui-ci se renforce, il est tout naturel qu'on ait besoin d'un haut tarif extérieur. Et si les Six connaissent un épanouissement grâce au marché commun, il est certain qu'ils seront beaucoup plus en mesure de venir en aide aux pays sous-développés.

Vous voyez donc combien il est important de prendre garde au développement de la Communauté Economique Européenne, non seulement dans son propre intérêt mais aussi l'intérêt de ceux qui veulent s'associer ou adhérer, ou de ceux qui se trouvent tout à fait en dehors du noyau.

Certes, cela dit, je ne prétends pas que le marché ne doit pas s'élargir. Bien au contraire, je dirai même que, toutes les mesures convenables étant prises, le développement doit être fait le plus vite possible.

C'est avec une véritable satisfaction que tous, nous voyons l'élargissement s'engager d'abord vers la Grande-Bretagne et le Danemark puis, je l'espère, demain, vers d'autres pays encore.

Au sujet de cet élargissement, permettez-moi d'énoncer quelques principes qui m'engagent que moi-même, et qui ne sont d'ailleurs pas limitatifs, il y en a certainement d'autres, et de vous tracer les grandes lignes d'un tableau, qui vous donnera un aperçu de la manière dont je conçois cette question fondamentalement pour notre vieille Europe.

Premier principe: nous formons la grande famille du monde libre. En conséquence, les intérêts de tous les membres de cette famille ne doivent pas être ignorés et, plus-encore, doivent être servis et favorisés.



Deuxième principe, pour lequel je ne trouverai, je crois, en désaccord avec certains éminents membres de cette Assemblée: Une adhésion sans facto, seulement du seul fait de la demande d'adhésion, ne semble absolument impossible. Ce que je viens de dire en ce qui concerne le développement du Marché commun justifie ce principe.

Il faut comprendre que chaque pays, ou tout au plus chaque petit groupement de pays, constitue un cas spécial et que, par conséquent, une étude spéciale et un accord spécial sont nécessaires.

Je ne crois pas qu'il existe des pays qui soient en état de s'associer ou plutôt d'adhérer rapidement, d'une manière inconditionnelle et complète. Je dirai même que si le chose était possible pour certains pays, il faudrait, à cause des cas spéciaux, l'éviter.

Je donnerai un exemple spécifique: qui d'entre nous ne souhaite l'association, l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun pour le mois prochain? Mais qui d'entre nous peut ignorer quelles répercussions cette adhésion aurait sur le niveau de vie de plusieurs pays du Commonwealth britannique que des liens séculaires unissent à la Grande-Bretagne et où des courants commerciaux tout puissants existent?

Pour un petit pays comme la République de Chypre par exemple, qui s'est particulièrement chère, si cela arrivait, ce serait très vite une crise d'exportation sans précédent qui ferait cruler son économie.

Donc, même si l'adhésion était possible dès demain, elle ne devrait pas avoir lieu. Elle ne pourra intervenir que lorsqu'on aura couvert les nécessités qu'imposent les cas spéciaux de la Grande-Bretagne et de tous autres pays.

Un éminent orateur des Nations Unies a dit très récemment: "Qui n'est pas un cas spécial? Tous sommes tous des cas spéciaux. C'est pas cas spécial qui veut." La particularité de l'économie d'un pays, tout dans sa naissance et sa structure propres, font que chacun d'entre nous est un cas spécial.

Permettez-moi de donner un autre exemple. Notre voisine et voisine, la Turquie, a traversé une grave crise. Elle fait en ce moment un grand effort de relèvement qui lui a déjà permis d'obtenir des résultats. Si nous ne reconnaissons pas l'existence de cas spéciaux, nous serions tentés de lui dire: terminez d'abord votre effort et nous en parlerons après. Mais précisément parce que la Turquie est un cas spécial, comme nous le sommes tous, il est préférable de dire: les résultats sont là, il s'agit d'un pays périphérique, nous allons étudier son cas et l'associer comme cas spécial.

J'ai insisté davantage sur ce principe car il est une des clefs de la situation, et permet de mieux comprendre les difficultés de l'élargissement.

Troisième principe: la neutralité ne peut pas empêcher la collaboration avec la Communauté Economique Européenne. Quelles doivent être la forme et l'étendue de la collaboration? Je

ne saurais le préciser, Je dirai simplement que la collaboration doit être équitable.

Nous ne pouvons pas dire aux neutres que parce qu'ils sont neutres ils vont souffrir de notre union économique. C'est est le cas pour Chypre que j'ai précédemment citée. L'énorme révolution sociale et économique que nous sommes en train d'accomplir n'est point faite pour rendre le riche plus riche et en même temps le pauvre plus pauvre. Personne ne veut cela et il en existe des preuves.

Dans cet ordre d'idées, la neutralité ne peut donc empêcher la collaboration. Elle peut, à la rigueur, empêcher ou rendre très difficile la participation comme membre complet. N'oublions pas que le Communauté Economique Européenne a pour but final la création des Etats-Unis d'Europe. Elle constitue par conséquent, dès aujourd'hui, ou plutôt elle cherche à constituer très rapidement, une unité politique et économique. Par conséquent, ceux qui ne deviennent membres doivent pouvoir assumer dès maintenant toutes les obligations que l'unité future exigera. Mais cela ne signifie pas - j'y insiste car c'est le principe de base dans ce domaine - que les neutres doivent être ignorés et lésés par son élargissement. Bien au contraire, leurs intérêts doivent être protégés au même titre que ceux des autres.

Quatrième principe: A contrario du principe précédent, ceux qui deviennent membres complets et qui en acceptent les responsabilités ne peuvent que jouir des mêmes droits.

C'est pourquoi je regrette de devoir dire que le plan Fouchet - qui, comme document et comme base de travail est excellent - contient une clause qui, à mon avis, est absolument inadmissible, celle selon laquelle ne pourront être membres dans le domaine politique que les pays qui seront déjà membres de la C.E.C.A. et de l'OTAN. Cela équivaudrait à exclure du domaine politique les pays qui par ailleurs rempliraient toutes les conditions, mais, qui du seul fait qu'ils ne produisent pas d'acier ou de charbon, ne sont pas membres de la C.E.C.A.

Je crains qu'un cinquième principe ne soit nécessaire: le principe selon lequel le Marché commun ne saurait - ou du moins avec d'extrêmes difficultés - s'élargir en dehors de l'Europe.

L'efficacité du Marché commun, dépend de son unité. Or, la construction d'un colosse démesuré, monstrueux, nuit à sa structure, à son unité et à son efficacité. Il ne faut pas perdre de vue que le but final, ce sont les Etats-Unis d'Europe, but lointain peut-être, mais qu'on ne peut viser dès le début en posant des conditions préliminaires qui empêcheraient de l'atteindre.

Sixième principe: Les contacts et même les collaborations utiles et fructueuses avec les pays extra-européens, non seulement ne sont pas exclus, mais sont même souhaitables.

S'entend par là en premier lieu les deux grands pays ultra-atlantiques. L'Europe ne saurait reconnaître, sans grands dommages matériels et moraux, le volume de l'économie américaine

et le fait que le relèvement de presque tous les pays qui le composent est dû aux sacrifices généreux faits par le peuple américain. On ne peut d'ailleurs ignorer le fait que si certaines nations non engagées et certaines neutres, ont conservé leur indépendance et peuvent mener leur propre politique, cela est dû en grande partie à la force militaire des Etats-Unis.

Voilà pourquoi je crois qu'un contact et une collaboration avec des pays extra-européens sont désirables.

Septième principe: Il nous concerne tous mais il vous concerne encore davantage, Messieurs, Messieurs, parce que nous n'avons pas tout fait que vous le temps de nous en préoccuper. Il faut renforcer le Conseil de l'Europe.

Le tâche est énorme; les questions soulevées sont innombrables. Si l'on pense au nombre des pays et aux problèmes que d'eux soulève, ainsi qu'à toute la complexité des questions, on se rend compte du nombre infini de questions à résoudre. Elles ne peuvent pas l'être par les seuls experts; il faut qu'elles soient discutées par les représentants des peuples intéressés. C'est la collaboration des experts et des représentants de tous les pays intéressés qui peut donner l'idée, grand ou petit, à ces questions pour qu'elles avancent. Nul organisme ne s'y prête comme le Conseil de l'Europe.

J'ai la conviction que, si nous voulons que ces questions si complexes, si difficiles à résoudre et surtout si utiles pour l'Europe progressent, nous devons renforcer cette institution afin que le travail d'étude et de discussion puisse se faire de la manière la plus complète.

Messieurs, Messieurs, je n'aurais ni le crédit ni le prétendu de faire devant vous un exposé complet. Le fait même que le nombre des questions est infini vous montre combien est incomplet mon exposé. Ce que j'ai voulu, pour répondre à l'honneur de l'invitation de M. Ferreruel et à l'honneur de parler devant vous, c'est conscient que j'étais de ne pas pouvoir peindre un tableau classique, m'efforcer de fuir devant l'abstrait et essayer de vous brosser un tableau figuratif qui vous aura montré, je pense, ce que je concevais.

